

GAGNEZ CHAQUE ANNÉE 140 €

CE QUE LES ÉOLIENNES DE VOTRE COMMUNE
PEUVENT VOUS FAIRE ÉCONOMISER



RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis toujours, nous attachons une grande importance au soutien de projets environnementaux visant la transition énergétique et à ceux portant une aide concrète aux citoyens.

Pour chaque foyer de Cressonsacq et de La Neuville Roy, Enertrag vous propose de prendre en charge :

140 €/ par an

A compter de la mise en service du parc éolien et pendant 20 ans. Cette mesure, adoptée sur la base d'un projet de 12 éoliennes, a été déterminée après de nombreux échanges avec vous et semble être le projet local le plus plébiscité. **Nous souhaitons ainsi nous engager en faveur de la protection de votre pouvoir d'achat.**

Chaque foyer de la commune percevra chaque année un chèque énergie de 140€.

L'éolien et le solaire ont couvert plus de 18% de la consommation électrique en France au 2ème trimestre en 2024.

EN PLUS :

84 000 €/ an*

pour chaque commune
d'implantation

Ces recettes fiscales qui vont
permettre de développer des
projets communaux

*IFER 2024

240 000€

par commune pour 6 éoliennes
d'implantées.

Cette somme participera
directement à l'amélioration de
votre cadre de vie

